

DECISION DU DIRECTEUR N° 2024_065

Portant délégation en faveur de Monsieur Olivier PLASSAIS, Directeur-Adjoint

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986,
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire,
- Vu l'organigramme de Direction de direction commune du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique,
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant Monsieur Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 12 février 2021, nommant Monsieur. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Bretagne Atlantique, de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 01^{er} mars 2021,
- Vu le contrat de travail nommant Monsieur Olivier PLASSAIS, dans le cadre de la convention de direction commune, Directeur Adjoint aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique, Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 02 aout 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Olivier PLASSAIS**, Directeur-Adjoint en charge de la Direction de la Transformation Architecturale et Digitale et de la Direction de l'Innovation pour les pièces se rapportant :

- Aux Affaires de la Direction de la Transformation Architecturale et Digitale et de la Direction de l'Innovation du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique,
- A l'exception des marchés publics, des conventions de portée générale, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mémoires présentés devant les juridictions et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à **Monsieur Olivier PLASSAIS** de rendre compte régulièrement au Directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier PLASSAIS**, cette délégation est confiée à **Monsieur Jean-Christophe KERVALET**, Adjoint au Directeur, en charge de la Transformation Digitale, à **Monsieur François HAMELIN**, Adjoint au Directeur, en charge de la Transformation Architecturale et à **Madame Ludivine BEAULANT**, responsable de l'Innovation, dans le respect des missions de chacun.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement conjoint de **Monsieur Olivier PLASSAIS** et de **Monsieur Jean-Christophe KERVALET**, cette délégation est confiée à **Madame Catherine LE GUEN**, Responsable de l'ingénierie à la Direction de la Transformation Digitale et à **Madame Nelly DESLAIS**, Chef de Projet à la Direction de la Transformation Digitale.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement conjoint de **Monsieur Olivier PLASSAIS** et de **Monsieur François HAMELIN**, cette délégation est confiée à **Monsieur Frédéric BOUJU**, Ingénieur en Chef chargé de la maintenance et de l'exploitation technique de la Direction de la Transformation Architecturale.

En cas d'empêchement conjoint de **Monsieur Olivier PLASSAIS**, de **Monsieur François HAMELIN** et de **Monsieur Frédéric BOUJU**, cette délégation est confiée à **Monsieur Philippe LE SAUCE**, Ingénieur en Chef chargé des études et des travaux à la Direction de la Transformation Architecturale.

ARTICLE 6 :

En particulier, **Monsieur François HAMELIN**, Adjoint au Directeur de la Transformation Architecturale, reçoit délégation de signature pour l'engagement et la liquidation des bons de commande hors marchés inférieurs à 2000 € HT, ou des bons de commande relevant d'un marché fractionné, relevant de la direction de la Transformation Architecturale.

Cette délégation est consentie dans la limite des crédits autorisés et sous réserve d'un compte rendu mensuel.

ARTICLE 7 :

En particulier, **Monsieur Frédéric BOUJU**, Ingénieur en Chef chargé de la maintenance et de l'exploitation technique de la Direction de la Transformation Architecturale, reçoit délégation de signature pour l'engagement et la liquidation des bons de commande hors marchés inférieurs à 2000 € HT, ou des bons de commande relevant d'un marché fractionné, relevant de la Maintenance et de l'Exploitation Technique.

En cas d'empêchement de **Monsieur Frédéric BOUJU**, cette délégation est confiée à **Monsieur Philippe LE SAUCE**, Ingénieur en Chef chargé des études et des travaux à la Direction de la Transformation Architecturale.

Cette délégation est consentie dans la limite des crédits autorisés et sous réserve d'un compte rendu mensuel.

ARTICLE 8 :

La présente décision annule et remplace la décision N°21-021 en date du 9 août 2021 relative au même objet.

La présente décision fait l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Vannes, le 30 juillet 2024,

Le Directeur Général,

du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique

Établissement Support du Groupement Hospitalier

Brocéliande Atlantique

Philippe COUTURIER



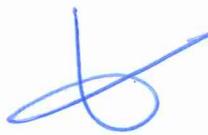
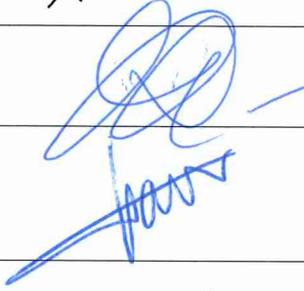
Destinataires

- Trésorerie du CHBA
- M. PLASSAIS, Directeur-Adjoint
- M. KERVALET, Adjoint au Directeur
- M. HAMELIN, Adjoint au Directeur
- Mme LE GUEN, Responsable ingénierie
- Mme DESLAIS, chef de projet

- M. BOUJU, Ingénieur en chef
- M. LE SAUCE, ingénieur en chef
- Mme BEAULANT, responsable innovation
- Équipe de Direction
- Affichage
- Archives Direction

Décision 2024_065

Spécimens des signatures

| | |
|---|--|
| M. Olivier PLASSAIS Directeur Adjoint Direction de la Transformation Architecturale et Digitale et de la Direction de l'Innovation |  |
| M. Jean-Christophe KERVALET Adjoint au Directeur, en charge de la Transformation Digitale |  |
| Madame Ludivine BEAULANT Responsable de l'Innovation |  |
| M. François HAMELIN Adjoint au Directeur, en charge de la transformation Architecturale |  |
| Mme Catherine LE GUEN, Responsable de l'Ingénierie à la Direction de la Transformation Digitale |  |
| Mme Nelly DESLAIS, Chef de projet à la Direction de la Transformation Digitale |  |
| M. Frédéric BOUJU, Ingénieur en chef, chargé de la maintenance et de l'exploitation technique de la Direction de la Transformation Architecturale |  |